

Les risques professionnels dans le transport et la logistique

Sinistralité, conséquences et circonstances

Territoires du Nord et du Pas-de-Calais

mai 2016



DÉVELOPPER
LA FORMATION TRANSPORT
ET LOGISTIQUE



Carsat Retraite
& Santé
au travail
Nord-Picardie

Champs des activités traitées

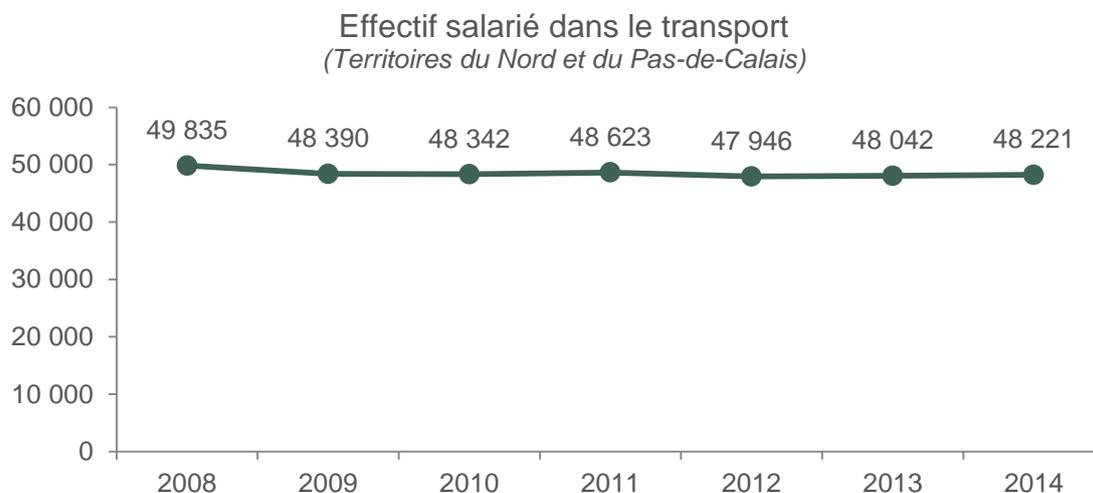
Ces travaux intègrent trois sources qui couvrent des champs sectoriels, des échelles géographiques et des horizons temporels complémentaires.

- **Les données « Carsat Nord-Picardie »**

Elle regroupent, à l'échelle du Nord Pas de Calais et au 31/12/2014, les secteurs d'activités entrant dans le champ de la Convention Collective Nationale des Transports Routiers et des Activités Auxiliaires du Transport, en excluant les activités de sécurité privée et en incluant l'entreposage et le stockage frigorifique.

Intitulé utilisé	NAF Rév.2	Intitulé du secteur
Activités Marchandises	49.41A	Transports routiers de fret interurbain
	49.41B	Transports routiers de fret de proximité
	49.41C	Location de camions avec chauffeur
	49.42Z	Déménagement
	53.20Z	Autres activités de poste et de courrier
	77.12Z	Location et location-bail de camions
Auxiliaires de Transport	52.29A	Messagerie, fret express
	52.29B	Affrètement et organisation des transports
Prestataires Logistiques	52.10A	Entreposage et stockage frigorifique
	52.10B	Entreposage et stockage non frigorifique
Transport Routier de Voyageur	49.39A	Transports routiers réguliers de voyageurs
	49.39B	Autres transports routiers de voyageurs
Transport Sanitaire	86.90A	Ambulances

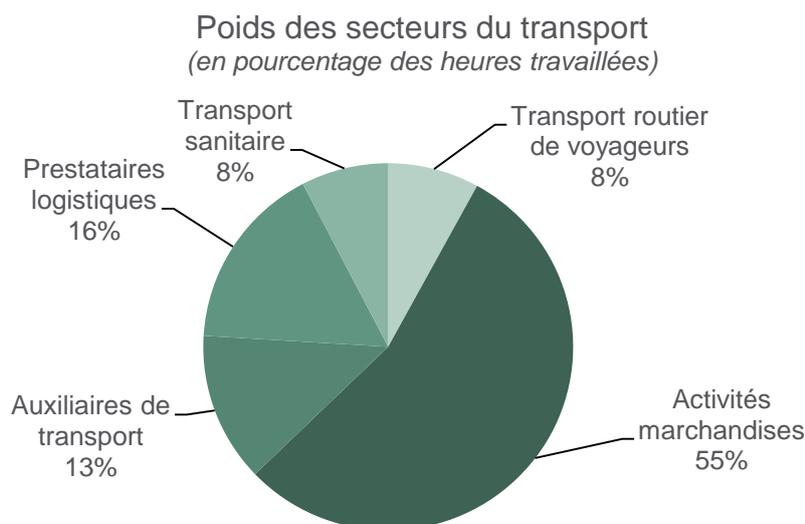
Ainsi, en 2014, le transport comptabilise plus de 48 000 salariés en région. La même année, ce secteur regroupe 5,4 % de l'emploi du Régime général (en heures travaillées). L'emploi du secteur se maintient de 2008 à 2014¹. En 2014, l'emploi augmente peu dans le transport alors que des signes d'amélioration sont constatés pour certains autres secteurs des services.



Source : Carsat Nord-Picardie.

¹ Selon la source Acooss, on observe une hausse de l'emploi dans le transport sur la même période.

Les activités marchandises regroupent plus de la moitié des emplois, avec plus de 24 000 salariés. Les prestataires logistiques regroupent l'entreposage non frigorifique (14 %) et l'entreposage frigorifique (2 %).



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2014.

• Les données « AFT – Enquête Tableau de Bord »

Elles regroupent, à l'échelle du Nord et du Pas de Calais et au 31/12/2014, les 13 secteurs du champ de la Convention Collective Nationale des Transports Routiers et des Activités Auxiliaires du Transport.

Activité de branche	NAF Rév.2	Intitulé du secteur
Transport Routier de Marchandises (TRM)	49.41A	Transports routiers de fret interurbain
	49.41B	Transports routiers de fret de proximité
	53.20Z	Autres activités de poste et de courrier
	80.10Z	Activités de sécurité privée
Transport Routier de Voyageur (TRV)	49.39A	Transports routiers réguliers de voyageurs
	49.39B	Autres transports routiers de voyageurs
Déménagement (DEM)	49.42Z	Déménagement
Location (LOC)	49.41C	Location de camions avec chauffeur
	77.12Z	Location et location-bail de camions
Auxiliaires de Transport (AUX)	52.29A	Messagerie, fret express
	52.29B	Affrètement et organisation des transports
Prestataires Logistiques (PRL)	52.10B	Entreposage et stockage non frigorifique
Transport Sanitaire (TRS)	86.90A	Ambulances

• Les données « Observatoire Evrest »

Elles regroupent, à l'échelle de la France et pour les années 2013-2014, les deux grands secteurs d'activités agrégés qui recensent le transport de marchandises, le transport de personnes et de logistique.

NAF rév. 2	Intitulé du secteur agrégé
49	Transports terrestres et transport par conduites
52	Entreposage et services auxiliaires des transports

1^{ère} partie :

Comment évolue la sinistralité dans le transport et la logistique ?



DÉVELOPPER
LA FORMATION TRANSPORT
ET LOGISTIQUE

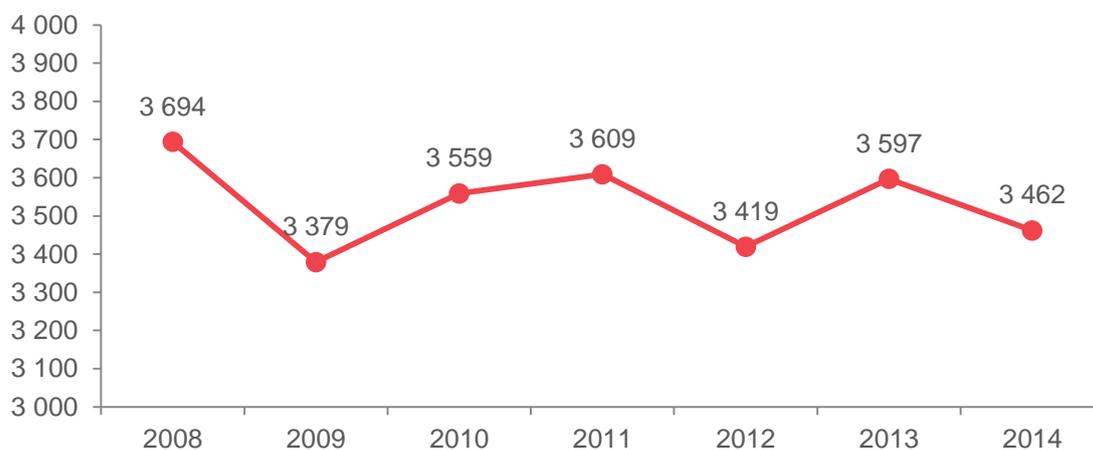


Carsat Retraite
& Santé
au travail
Nord-Picardie

Des accidents du travail en léger repli

Le volume d'accidents du travail dans les transports suit une faible tendance à la baisse entre 2007 et 2014, avec des périodes alternées d'augmentation et de diminution. Il atteint 3 462 accidents en 2014.

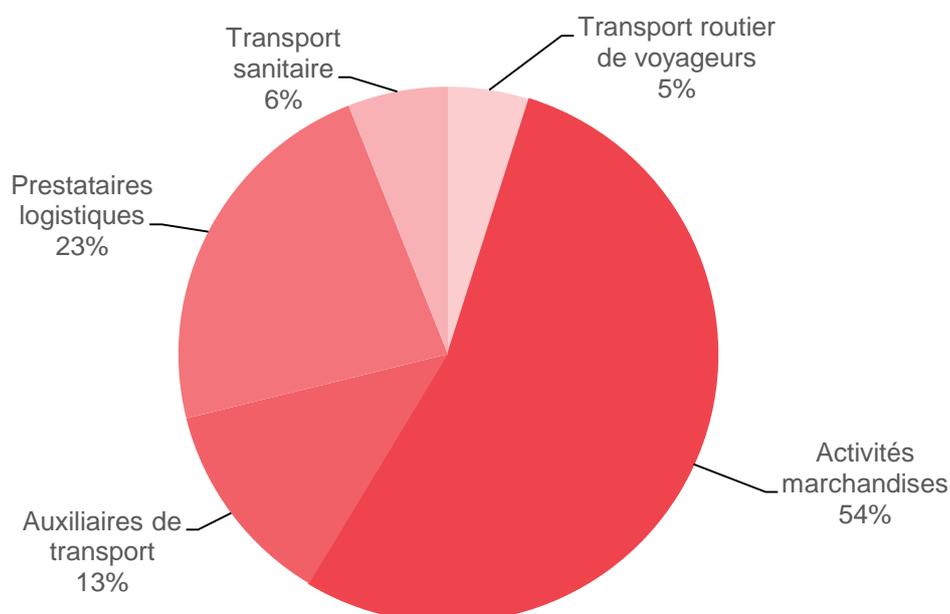
Accidents du travail dans le transport
(Territoires du Nord et du Pas-de-Calais)



Source : Carsat Nord-Picardie.

Chaque secteur regroupe un poids d'accidents du travail proche de son poids économique au sein du transport, à l'exception des prestataires logistiques qui regroupent un poids d'accidents significativement plus élevé que le poids de l'emploi.

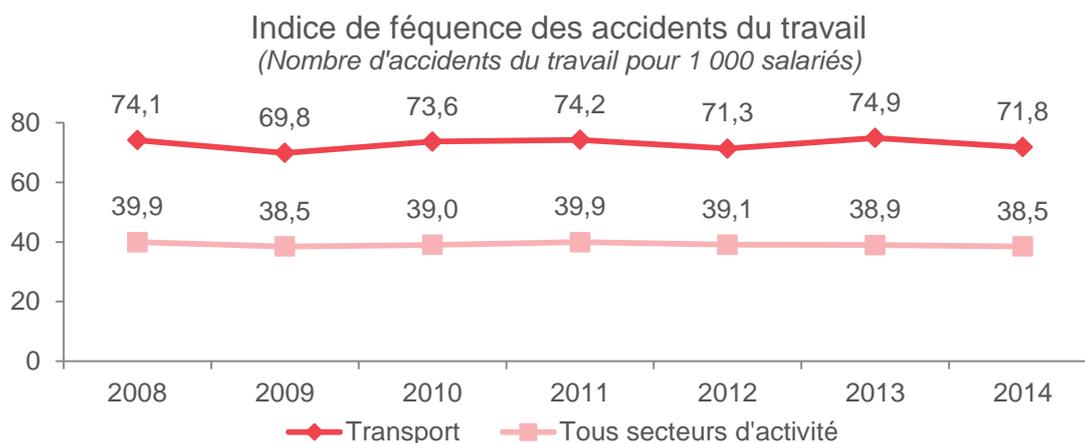
Répartition des accidents du travail
(par secteur du transport)



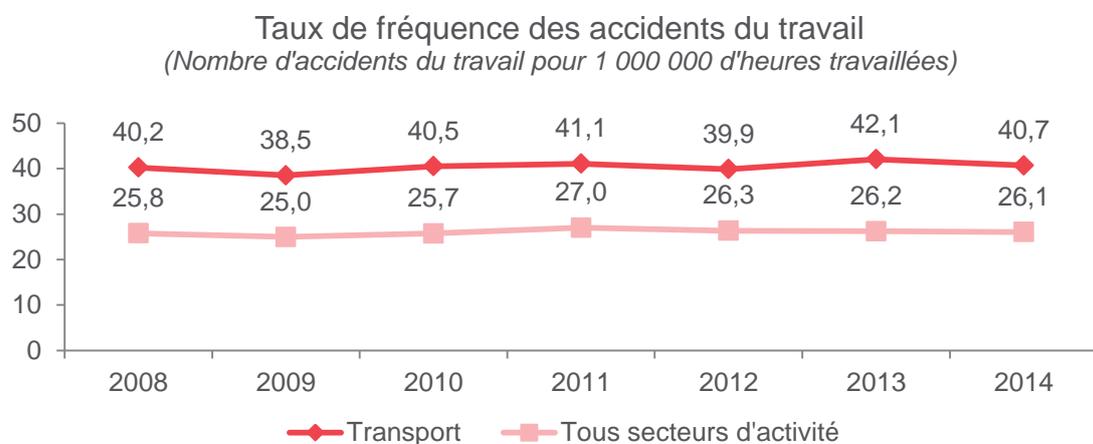
Source : Carsat Nord-Picardie.

Des accidents du travail plus fréquents dans la majorité des activités de la branche

On comptabilise dans les transports près de 72 accidents du travail pour 1 000 salariés (indice de fréquence) en 2014, et 41 accidents du travail pour 1 000 000 d'heures travaillées (taux de fréquence). Ainsi le risque d'accidents est environ 1,6 plus important qu'en moyenne pour l'ensemble des secteurs d'activité (au vu du taux de fréquence). Les indicateurs de fréquence des accidents du travail sont très proches de ceux observés dans la construction. Le risque d'accidents du travail a diminué dans les transports entre 2008 et 2014, mais des fluctuations sont observées sur la période.



Source : Carsat Nord-Picardie.



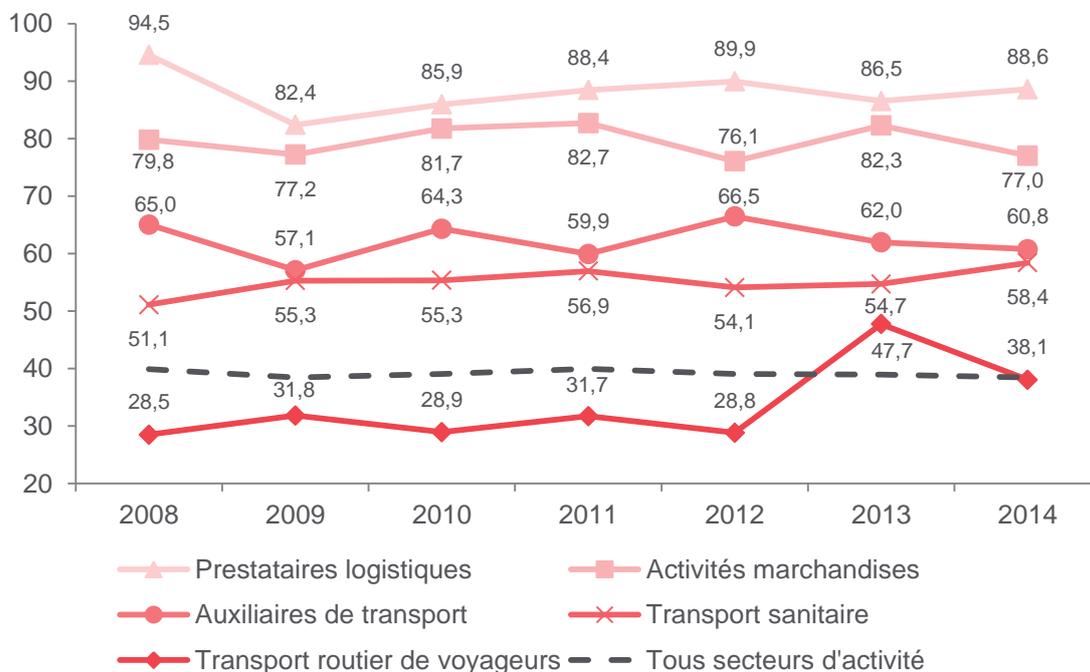
Source : Carsat Nord-Picardie.

Indice de fréquence / Taux de fréquence

L'évolution du nombre d'accidents du travail est sensible aux variations économiques. En période de crise économique, alors que l'emploi se réduit, les accidents du travail vont avoir tendance à diminuer. A l'inverse, lors d'une période de reprise économique, il n'est pas rare de constater une hausse des accidents du travail en parallèle des créations d'emploi. Ainsi, afin de neutraliser l'effet des variations de l'activité économique sur la sinistralité accidents du travail, deux indicateurs de fréquence des accidents du travail sont calculés. L'un d'eux est l'indice de fréquence qui correspond au nombre d'accidents du travail pour 1 000 salariés. Moins parlant mais plus précis, le taux de fréquence correspond au nombre d'accidents du travail pour 1 000 000 d'heures travaillées. Cet indicateur apparaît plus précis car il permet de neutraliser l'effet du recours aux heures supplémentaires des contrats à temps partiel et/ou des contrats courts.

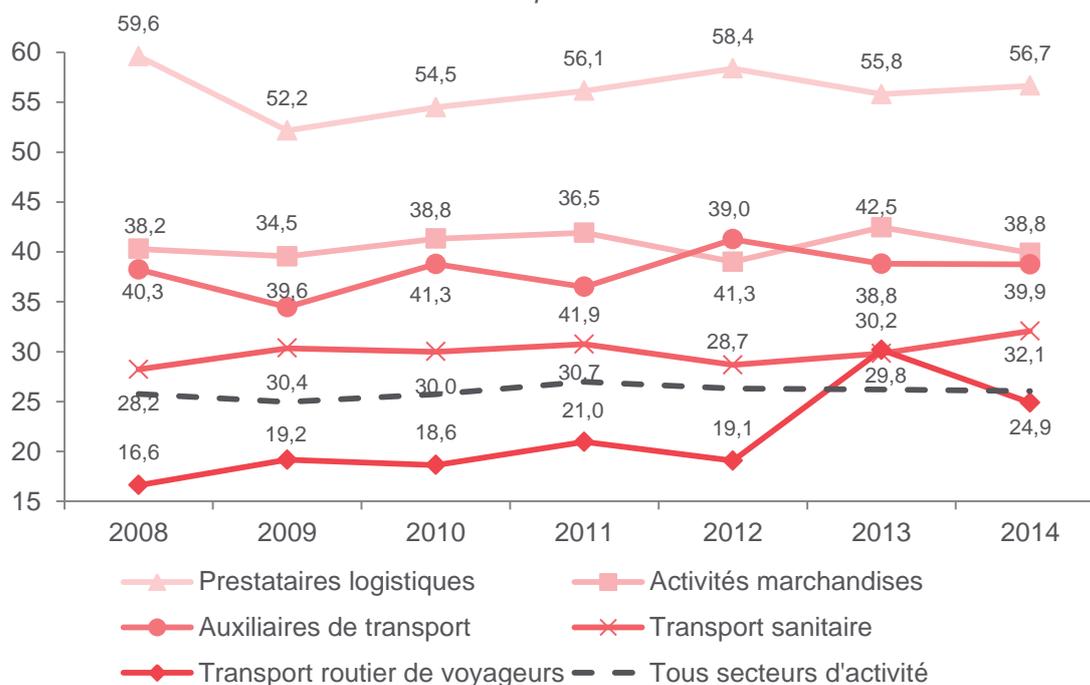
Au sein du transport, les accidents du travail sont les plus fréquents pour les prestataires logistiques, parmi lesquels le risque d'accidents s'avère encore plus élevé dans l'entreposage frigorifique que dans le non frigorifique (les taux de fréquence respectifs étant de 80 et 53). Les accidents du travail sont également très fréquents dans les activités marchandises et les auxiliaires de transport. Seul le transport routier de voyageurs présente une fréquence des accidents du travail proche de la moyenne de tous les secteurs.

Indice de fréquence des secteurs du transport
(Nombre d'accidents du travail pour 1 000 salariés)



Source : Carsat Nord-Picardie.

Taux de fréquence des secteurs du transport
Nombre d'accidents du travail pour 1 000 000 d'heures travaillées

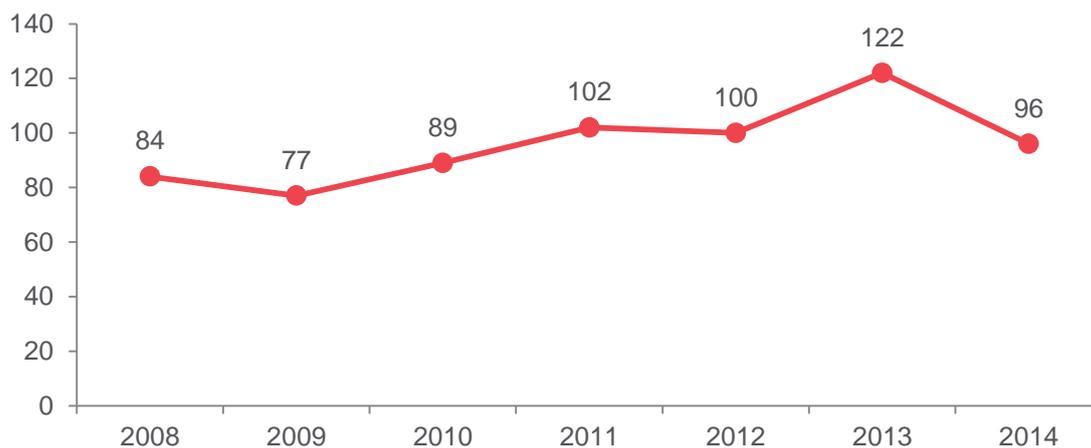


Source : Carsat Nord-Picardie.

Des maladies professionnelles fréquentes, surtout chez les prestataires logistiques

En 2014, 96 maladies professionnelles ont été indemnisées dans le transport. L'indemnisation des maladies professionnelles suit une tendance à la hausse sur la période, mais on observe un ralentissement entre 2013 et 2014. A noter que seules sont comptabilisées les maladies imputées à l'employeur.

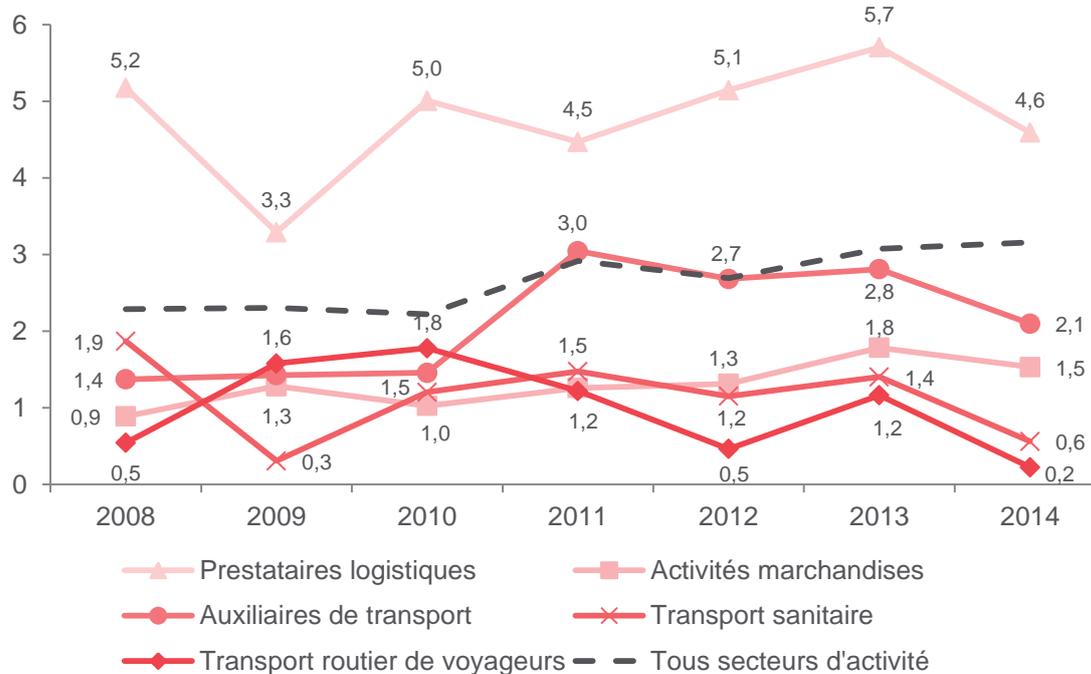
Maladies professionnelles indemnisées dans le transport
(Territoires du Nord et du Pas-de-Calais)



Source : Carsat Nord-Picardie.

Les maladies professionnelles sont les plus fréquentes chez les prestataires logistiques, avec des cas environ deux fois plus fréquents qu'en moyenne.

Indice de fréquence des maladies professionnelles
(Nombre de maladies professionnelles pour 1 000 salariés)



Source : Carsat Nord-Picardie.

2^{ème} partie :

Quelles sont les conséquences de la sinistralité dans le transport ?



DÉVELOPPER
LA FORMATION TRANSPORT
ET LOGISTIQUE

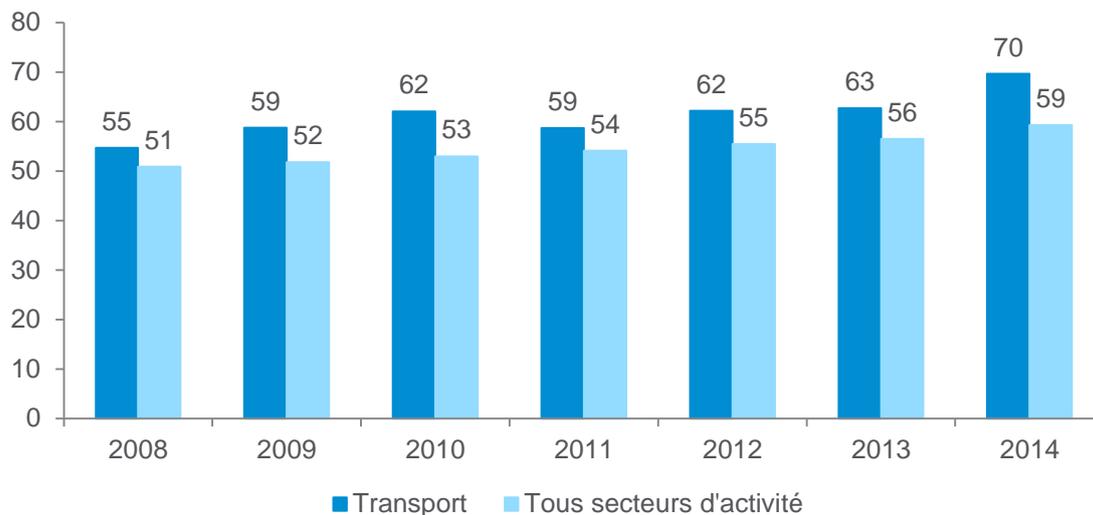


Carsat Retraite
& Santé
au travail
Nord-Picardie

Des arrêts plus longs qu'en moyenne et dont la durée s'allonge rapidement

En moyenne, un accident du travail engendre un arrêt de 70 jours dans les transports, contre 59 pour l'ensemble des secteurs d'activité. Les arrêts de travail sont ainsi plus longs dans le transport, et leur durée s'allonge plus rapidement qu'en moyenne. En sept ans, les arrêts sont plus longs de 15 jours dans le transport (+ 8 jours pour tous secteurs d'activité).

Durée d'arrêt suite à accident du travail
(Nombre de jours d'arrêt moyen par accident)



Source : Carsat Nord-Picardie.

Dans le transport, le taux de gravité est 1,8 fois plus élevé qu'en moyenne, signalant des sinistres plus fréquents et des durées d'arrêt plus importantes. Il se dégrade plus rapidement qu'en moyenne du fait de l'allongement rapide de la durée des arrêts.

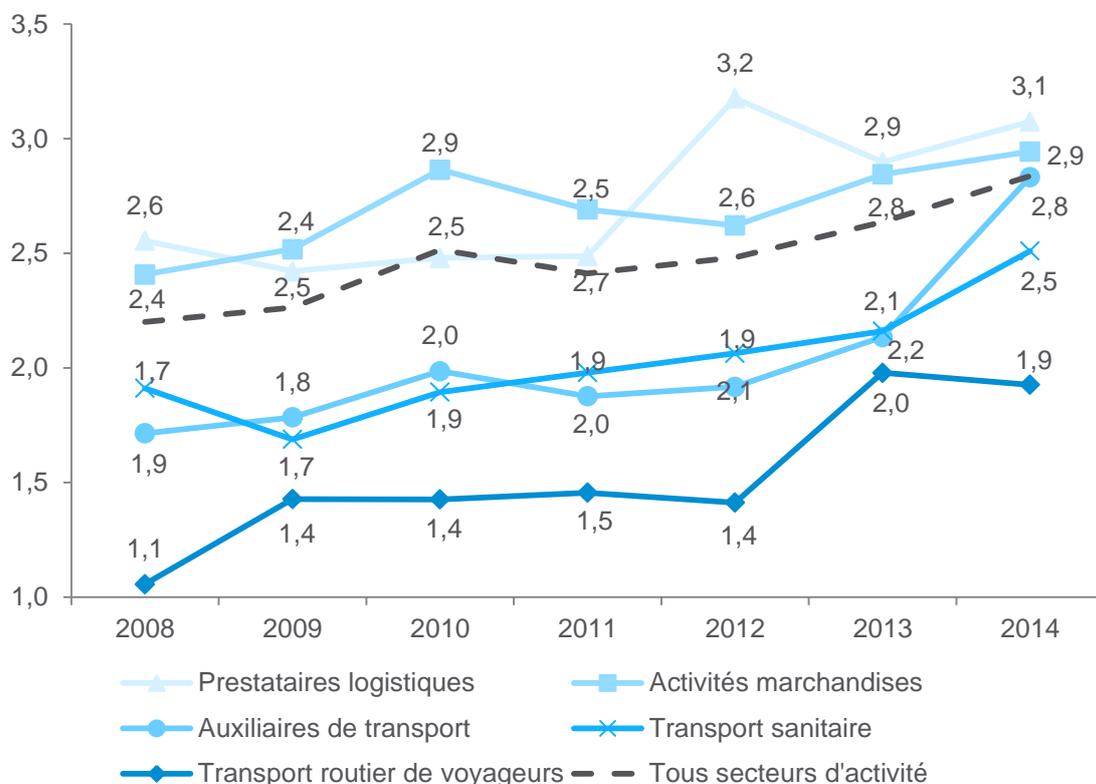
Taux de gravité des accidents du travail
(Nombre de jours d'arrêt pour 1 000 heures travaillées)



Source : Carsat Nord-Picardie.

Le taux de gravité est plus élevé qu'en moyenne pour tout secteur d'activité, quel que soit le secteur du transport, reflétant le fait que les accidents du travail y sont plus fréquents et d'une durée d'arrêt plus longue. De plus, le taux de gravité suit une tendance à la hausse pour les cinq sous-secteurs du transport, du fait de l'allongement de la durée d'arrêt.

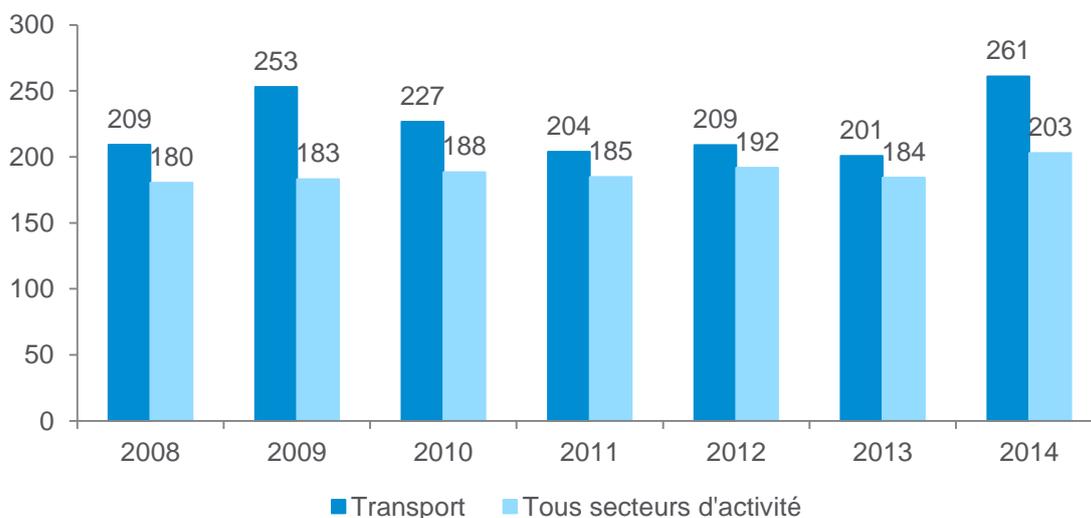
Taux de gravité des secteurs du transport
(Nombre de jours d'arrêt pour 1 000 heures travaillées)



Source : Carsat Nord-Picardie.

La durée d'arrêt suite à maladie professionnelle s'avère plus longue dans le transport, avec 261 jours en 2014, soit 58 jours de plus qu'en moyenne.

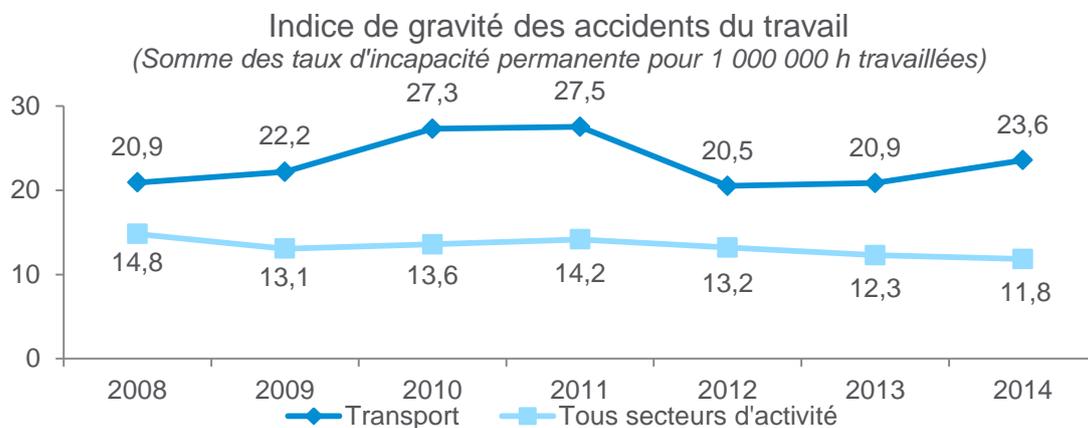
Durée d'arrêt suite à une maladie professionnelle
(Nombre de jours d'arrêt moyen par maladie)



Source : Carsat Nord-Picardie.

Des impacts importants sur la santé, avec des incapacités et des situations d'inaptitudes nombreuses

Sur la période 2007-2014, l'indice de gravité est plus élevé dans le transport qu'en moyenne. Il s'est dégradé de façon importante en 2014 pour être deux fois plus important que pour l'ensemble des secteurs d'activité, signalant un taux moyen d'incapacité par accident plus élevé qu'un an auparavant.



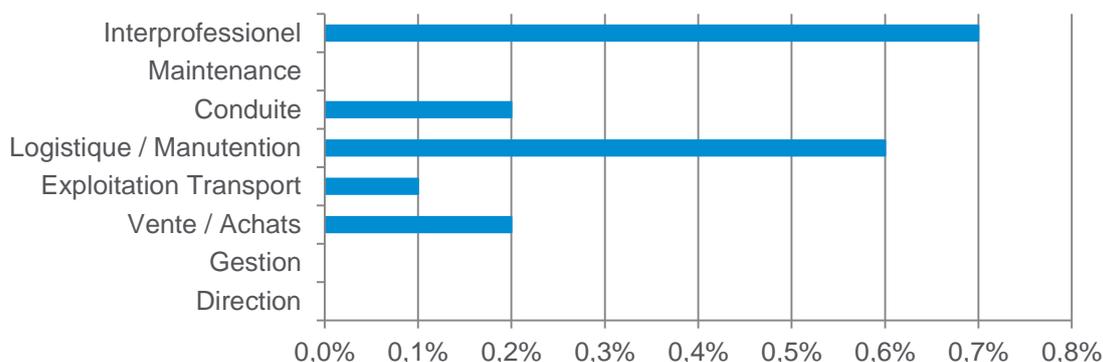
Source : Carsat Nord-Picardie.

Durée moyenne d'arrêt / Taux de gravité / Indice de gravité

La gravité des accidents du travail peut être observée selon deux spectres : celui de la durée de l'arrêt de travail et celui de l'incapacité permanente. Le premier critère, celui de l'arrêt de travail, concerne l'ensemble des accidents du travail avec arrêt. Il peut être évalué selon deux indicateurs : la durée moyenne d'un arrêt de travail consécutif à un accident du travail et le taux de gravité qui correspond au nombre de jours d'arrêt pour 1 000 heures travaillées. Le deuxième critère, celui de l'incapacité permanente, concerne la fraction des accidents du travail qui ont engendré une incapacité permanente partielle de travail, soit près de 8% des accidents dans le transport. En plus du dénombrement de ce type d'accidents, il est possible d'évaluer la gravité en observant l'indice de gravité qui correspond au total des taux d'incapacité permanente pour un million d'heures travaillées.

Dans le transport, les situations d'inaptitudes sont plus fréquentes dans les métiers à caractère interprofessionnel (fonctions transversales : sécurité, secrétariat, nettoyage, gardiennage...) puis dans les métiers de la logistique (respectivement 0,7% et 0,6% des salariés sont déclarés inaptes par les chefs d'entreprises au 31 décembre 2014). Les salariés employés dans les familles professionnelles de la conduite, de la vente / achat et de l'exploitation sont aussi concernés par ce phénomène.

Part des salariés déclarés inaptes au 31/12/2014 (par famille professionnelle du transport)

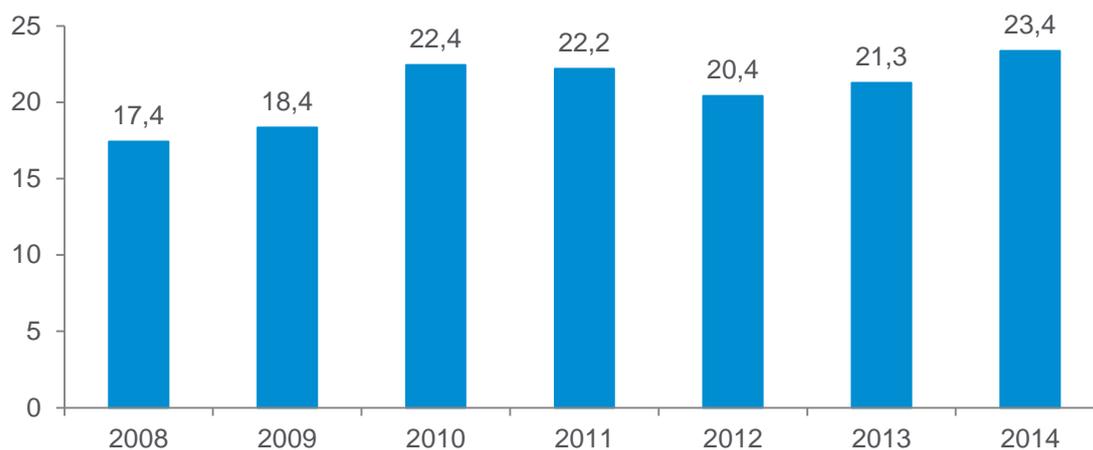


Source : Enquête Tableau de Bord – AFT
Données ajustées au champ conventionnel

Un coût élevé pour la prise en charge du risque professionnel

Dans le transport, les frais engendrés par le risque professionnel atteignent 23,4 millions d'euros en 2014, accidents du travail et maladies professionnelles confondus. Les frais suivent plutôt une tendance à la hausse, même si on observe une baisse importante en 2012.

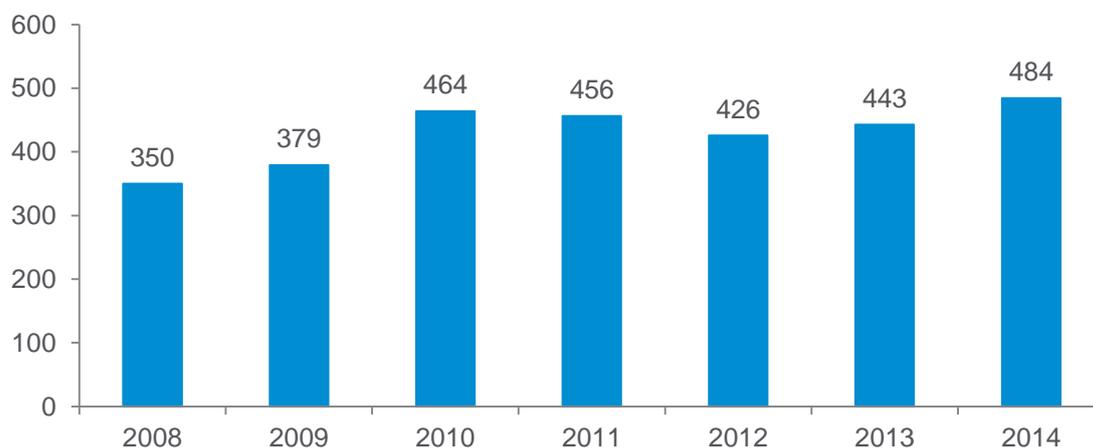
Frais engendrés par les sinistres dans le transport
(En millions d'euros)



Source : Carsat Nord-Picardie.

Sur une année, le coût moyen du risque professionnel par salarié se trouve parmi les plus élevés dans le transport, avec 484 euros en 2014, soit environ deux fois le coût tous secteurs d'activités confondus.

Coût moyen par salarié
(En euros)



Source : Carsat Nord-Picardie.

Coût des accidents du travail et maladies professionnelles

Pour le Régime général, les frais engendrés par les accidents du travail et maladies professionnelles correspondent au coût pour la Sécurité sociale. Ils regroupent • les prestations en nature (frais pharmaceutiques, hospitaliers et médicaux) et les prestations en espèces (indemnités journalières, indemnités en capital, rentes). Ces frais sont repris pour le calcul des coûts moyens entrant dans la détermination des taux de cotisation accidents du travail/maladies professionnelles qui permettent de fixer le montant de la cotisation redevable.

3^{ème} partie :

Dans quelles circonstances apparaissent les sinistres dans le transport et la logistique ?



DÉVELOPPER
LA FORMATION TRANSPORT
ET LOGISTIQUE

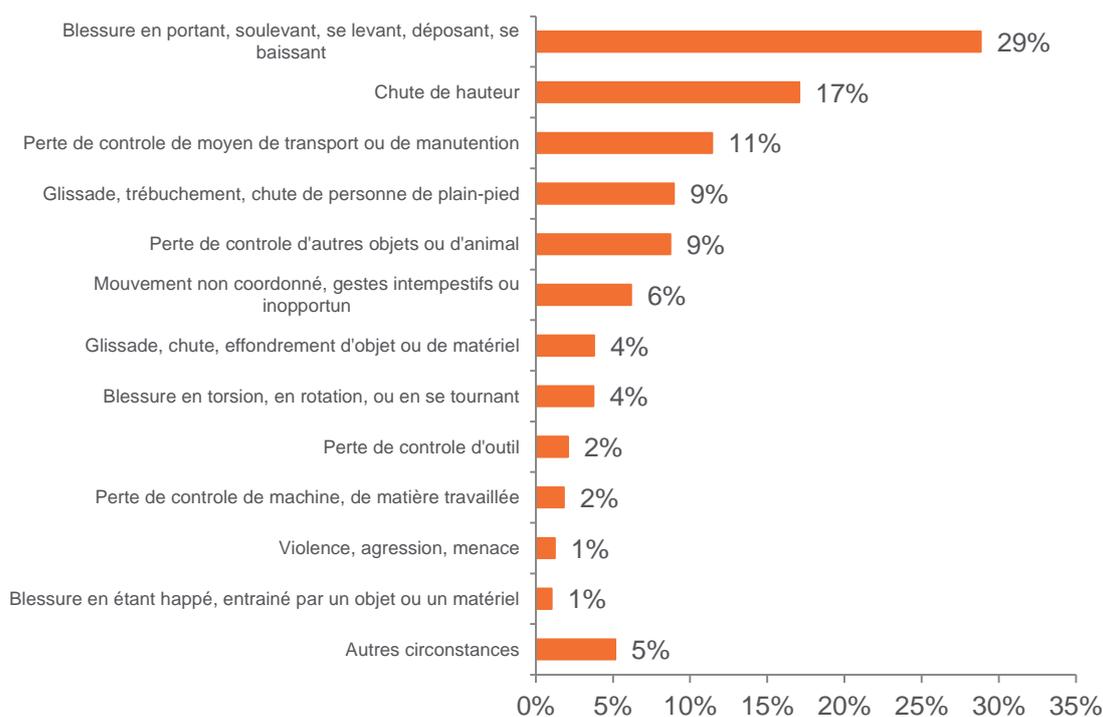


Carsat Retraite
& Santé
au travail
Nord-Picardie

Des accidents souvent liés à des manutentions manuelles de charges

Dans le transport, les circonstances d'accidents du travail sont les mêmes qu'en moyenne, avec néanmoins des blessures en portant, soulevant, se levant, déposant, se blessant un peu plus fréquentes.

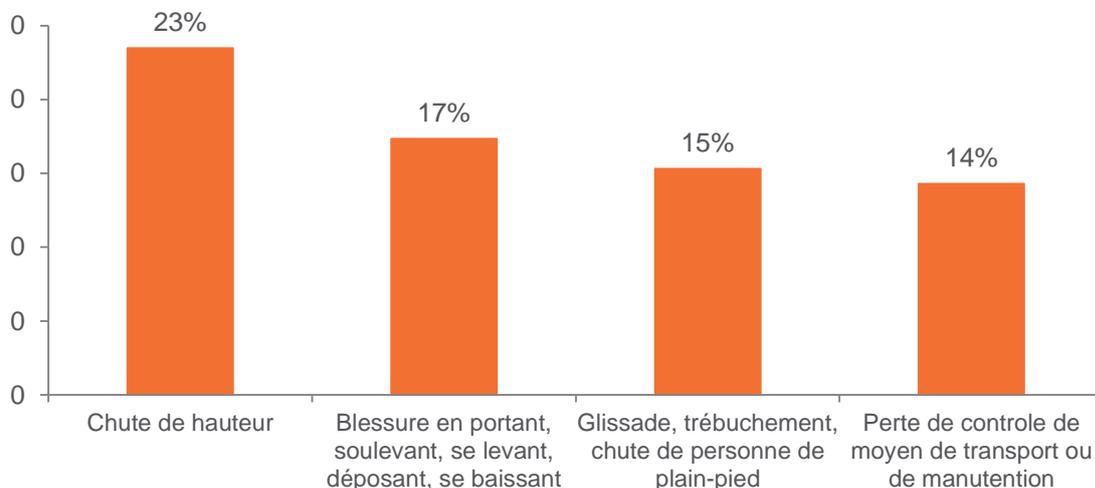
Circonstances des accidents du travail dans le transport
(Cas non renseignés exclus)



Source : Carsat Nord-Picardie.

Les chutes de hauteur sont la première circonstance d'accidents du travail graves (ceux ayant donné suite à une incapacité permanente partielle de travail), avec près d'un accident grave sur quatre.

Principales causes d'accidents du travail graves (avec IPP)
(Territoires Nord et Pas-de-Calais)

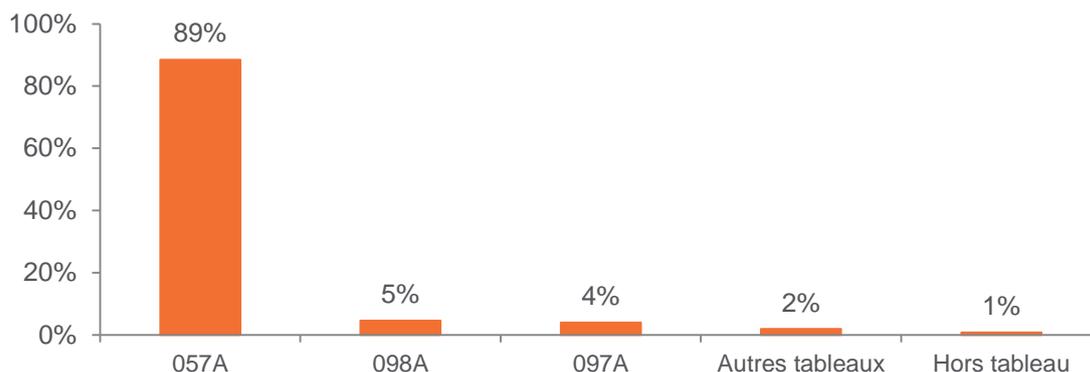


Source : Carsat Nord-Picardie.

Les troubles musculo-squelettiques représentent l'essentiel des maladies professionnelles

Presque toutes les maladies professionnelles sont des troubles musculo-squelettiques (97 %), avec une grande majorité d'affections péri-articulaires. Parmi les six maladies professionnelles hors tableau (celles reconnues par le CRRMP) ne figurent que des troubles psychosociaux.

Maladies professionnelles dans le transport, par tableau
(Territoires Nord et Pas-de-Calais)



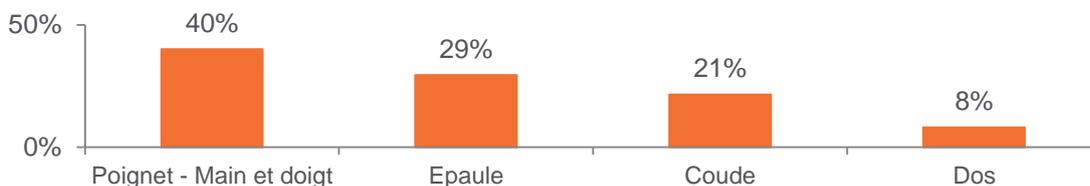
Source : Carsat Nord-Picardie, données cumulées de 2007 à 2014.

Les tableaux de Maladies professionnelles

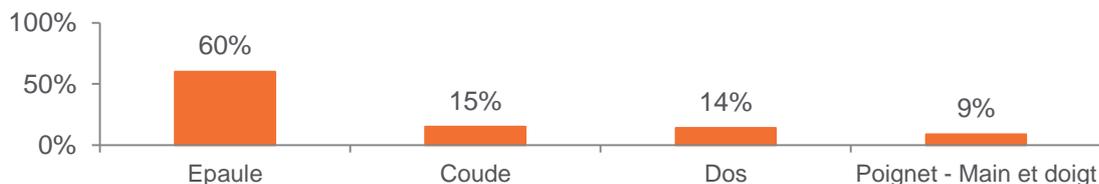
Les TMS correspondent aux tableaux 57 – Affections péri-articulaires, 69 – Affections provoquées par les vibrations, 79 – Lésions chroniques du ménisque, 97 – Lombalgies dues aux vibrations, 98 – Lombalgies dues aux manutentions. Les hors tableaux correspondent aux maladies reconnues par le CRRMP.

Les TMS concernent le plus souvent le poignet, la main ou le doigt, avec 40 % des cas indemnisés. Mais les cas de TMS à l'épaule, au coude et au dos ne sont pas rares, avec respectivement 29 %, 21 % et 8 % des cas. De plus ceux concernant l'épaule sont plus souvent graves puisque les TMS à l'épaule regroupent 60 % des cas de TMS avec incapacité permanente partielle.

Localisation des TMS dans le transport
(Territoires Nord et Pas-de-Calais)



Localisation des TMS avec IPP supérieur à 5
(Territoires Nord et Pas-de-Calais)



Source : Carsat Nord-Picardie, données cumulées de 2007 à 2014
IPP = incapacité permanente partielle.

Des difficultés au travail liées au rythme, à la reconnaissance et à l'épanouissement professionnel

La proportion des salariés du transport et de la logistique estimant que leur poste de travail génère des situations difficiles ou pénibles physiquement est globalement inférieure à celle constatée dans l'ensemble des autres activités. A l'inverse, les salariés du transport et de la logistique sont plus nombreux à évoquer des difficultés liées au rythme, à la reconnaissance et à l'épanouissement dans le travail.

Regard des salariés sur leurs conditions de travail

(Votre poste de travail présente-t-il les caractéristiques suivantes ?)

	Salariés du transport	Salariés logistique
Le poste de travail ne permet pas ou permet peu d'apprendre des choses	Regards fortement surreprésentés parmi les salariés du transport ou la logistique par rapport à l'ensemble des secteurs en France	Regards fortement surreprésentés parmi les salariés du transport ou la logistique par rapport à l'ensemble des secteurs en France
Le poste de travail est peu ou pas du tout varié	Regards fortement surreprésentés parmi les salariés du transport ou la logistique par rapport à l'ensemble des secteurs en France	Regards surreprésentés parmi les salariés du transport ou la logistique par rapport à l'ensemble des secteurs en France
Le poste de travail ne permet pas ou permet peu de pouvoir choisir soi-même la façon de procéder	Regards fortement surreprésentés parmi les salariés du transport ou la logistique par rapport à l'ensemble des secteurs en France	Regards surreprésentés parmi les salariés du transport ou la logistique par rapport à l'ensemble des secteurs en France
Le poste de travail ne permet pas ou permet peu de possibilités suffisantes d'entraide ou coopération	Regards fortement surreprésentés parmi les salariés du transport ou la logistique par rapport à l'ensemble des secteurs en France	Regards surreprésentés parmi les salariés du transport ou la logistique par rapport à l'ensemble des secteurs en France
Le poste de travail ne donne pas ou donne peu les moyens de faire un travail de bonne qualité	Regards surreprésentés parmi les salariés du transport ou la logistique par rapport à l'ensemble des secteurs en France	Regards fortement surreprésentés parmi les salariés du transport ou la logistique par rapport à l'ensemble des secteurs en France
Le poste de travail n'est pas ou est peu reconnu par l'entourage professionnel	Regards surreprésentés parmi les salariés du transport ou la logistique par rapport à l'ensemble des secteurs en France	Regards surreprésentés parmi les salariés du transport ou la logistique par rapport à l'ensemble des secteurs en France
Le poste de travail conduit parfois ou conduit souvent à devoir faire des choses que l'on désapprouve	Regards surreprésentés parmi les salariés du transport ou la logistique par rapport à l'ensemble des secteurs en France	
Le poste de travail conduit parfois ou conduit souvent à travailler avec la peur de perdre son emploi	Regards surreprésentés parmi les salariés du transport ou la logistique par rapport à l'ensemble des secteurs en France	
Le poste de travail génère des postures contraignantes qui s'avèrent difficiles ou pénibles		
Le poste de travail génère des efforts ou des ports de charges lourdes qui s'avèrent difficiles ou pénibles		
Le poste de travail génère des gestes répétitifs qui s'avèrent difficiles ou pénibles		Regards surreprésentés parmi les salariés du transport ou la logistique par rapport à l'ensemble des secteurs en France
Le poste de travail génère des déplacements à pieds qui s'avèrent difficiles ou pénibles		Regards surreprésentés parmi les salariés du transport ou la logistique par rapport à l'ensemble des secteurs en France
Le poste de travail génère des stations debout prolongées qui s'avèrent difficiles ou pénibles		

Source : Observatoire Evrest, France, données 2013-2014
 Traitement : AFT Nord Pas de Calais

Les secteurs du transport et de la logistique au sens large demeurent des activités génératrices de facteurs de risques professionnels pour leurs salariés. Les salariés du transport sont proportionnellement plus nombreux à se sentir exposés aux poussières et fumées, aux vibrations, à la gêne sonore, au bruit, aux contraintes visuelles, à la conduite routière prolongée, aux froids intenses, aux intempéries, à la pression psychologique et au contact avec le public.

Un état de santé perçue moins bon qu'en moyenne sur plusieurs aspects

Au sein des entreprises de transport, les salariés apparaissent plus souvent affectés par des problématiques de consommation de tabac, de consommation de café, de surpoids et d'hypertension que dans l'ensemble des activités françaises. Les salariés de la logistique rencontrent des problématiques de santé similaires auxquelles viennent s'ajouter un ensemble de troubles variés, notamment d'ordre musculo-squelettique.

Mode de vie et troubles de santé auxquels sont confrontés les salariés

(Situations constatées par le médecin du travail ou verbalisées par le salarié)

	Salariés du transport	Salariés logistique
Constat d'une consommation de tabac supérieure à 15 cigarettes par jour		
Constat d'une consommation de café supérieure à 4 tasses par jour		
Constat de la réalisation de trajets domicile-travail longs ou pénibles		
Constat d'un indice de masse corporelle relevant du surpoids ou de l'obésité		
Constat de plaintes ou de signes cliniques relatifs au trouble de l'appareil respiratoire		
Constat de plaintes ou de signes cliniques relatifs au trouble de l'appareil cardio vasculaire		
Constat de plaintes ou de signes cliniques relatifs à l'Hyper Tension Artérielle		
Constat de plaintes ou de signes cliniques relatifs à la fatigue, nervosité ou sommeil		
Constat de plaintes ou de signes cliniques relatifs aux troubles digestifs		
Constat de plaintes ou de signes cliniques relatifs aux troubles dermatologiques		
Constat de plaintes ou de signes cliniques relatifs aux troubles de l'audition		
Constat de plaintes ou de signes cliniques relatifs aux troubles de l'épaule, coude ou poignet		
Constat de plaintes ou de signes cliniques liés aux troubles articulaires du membre inférieur		
Constat de plaintes ou de signes cliniques relatifs aux troubles ostéo-articulaires du rachis		

Source : Observatoire Evrest, France, données 2013-2014
 Traitement : AFT Nord Pas de Calais

Les données Evrest

Le dispositif Evrest est un observatoire pluriannuel par questionnaire, construit par des médecins du travail pour analyser et suivre différents aspects du travail et de la santé des salariés. L'échantillon national est constitué de salariés vus par un médecin du travail. Chaque salarié participant complète un questionnaire dont les réponses sont constituées par ses propres appréciations « subjectives ». L'échantillon national utilisé ici est basé sur 26 227 questionnaires complétés en 2013 / 2014, dont 974 par des salariés du transport et 628 par des salariés de la logistique. Cet échantillon ne peut prétendre à être statistiquement représentatif de l'ensemble des salariés. Il permet toutefois de mesurer si les salariés du transport ou de la logistique évoquent certaines problématiques de santé plus fréquemment que leurs homologues des autres secteurs. Ainsi, les regards ou les situations pointés en orange sont évoqués jusqu'à 1,3 fois plus souvent par les salariés du transport et de la logistique. Les items pointés en rouge sont évoqués de 1,4 à 3,2 fois plus souvent.

Ce document est édité conjointement par l'AFT Nord Pas de Calais et la CARSAT Nord-Picardie dans le cadre d'un partenariat global dédié à la sensibilisation à la prévention des risques professionnels des entreprises régionales de la convention collective nationale des transports routiers et des activités auxiliaires de transport.

Pour approfondir ces chiffres :

AFT Nord Pas de Calais
Roland FAMIN
roland.famin@aft-dev.com

CARSAT Nord-Picardie
Letizia CHIARORE
letizia.chiarore@carsat-nordpicardie.fr



DÉVELOPPER
LA FORMATION TRANSPORT
ET LOGISTIQUE



Carsat Retraite
& Santé
au travail
Nord-Picardie